

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 1 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

SECTION 1 : Identification**Identificateur du produit**

Nom du produit : ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Code produit : TGCC2E-B

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : SPRAY FOAM SYSTEM: INSULATION & THERMAL BARRIER COATING

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

Rhino Linings Corporation
9747 Businesspark Avenue
San Diego, CA 92131
858-450-0441
www.rhinolinings.com

Ligne d'urgence :

Canada

CANUTEC

613-996-6666 (24/7)

SECTION 2 : Identification de danger**Classification SGH :**

Toxicité aiguë (dermique) catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Toxicité spécifique pour les organes cibles - exposition répétée, catégorie 2

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 2 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Mentions de danger :

H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H332 Nocif en cas d'inhalation

H312 Nocif en contact avec la peau

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets longue durée

Déclarations de mise en garde :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Bien se laver la zone exposée de la peau après utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

P273 Éviter de libérer dans l'environnement

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

P330 Rincer la bouche

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon.

P321 Traitement spécifique (voir les Sections 4 à 8 de cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette du produit).

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : Exclusif	Polyéther polyol	50-75
Numéro CAS : 111-46-6	(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	1-5
Numéro CAS : 940912-28-7	Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 2,6-bis((bis(2-hydroxyethyl)amino)methyl)-4-branched nonylphenol	10-20
Numéro CAS : 34354-45-5	Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymer with methyloxirane and oxirane	1-5
Numéro CAS : 13674-84-5	Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	5-10

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 3 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Numéro CAS : 102687-65-0	1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	0.1-2
Numéro CAS : 156-60-5	trans-dichloroethylene	0.1-2
Numéro CAS : 107-21-1	Éthane-1,2-diol	0.1-1

Informations supplémentaires :

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être conservés en tant qu'informations commerciales confidentielles (CBI). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Une exposition aiguë via orale peut causer des étourdissements, une somnolence, des maux de tête, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une baisse de conscience. Les effets néfastes dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Une exposition aiguë via inhalation peut causer des étourdissements, une somnolence, des maux de tête, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une baisse de conscience. Les effets néfastes dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 4 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Une exposition cutanée aiguë peut entraîner des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales et une diminution de la conscience. Les effets indésirables dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Symptômes et effets retardés :

Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Les symptômes d'exposition peuvent être retardés.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Ne pas projeter sur la peau, dans les yeux ni sur les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières et aérosols. Ne pas marcher sur le produit renversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 5 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

Recommended storage temperature: 16 - 32°C (60 - 90°F)

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
British Columbia	trans-dichloroethylene	156-60-5	MPT : 200 ppm
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (Aérosol seulement)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 20 mg/m ³ (aerosol only)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Ceiling Limit: 100 mg/m ³ (aerosol only)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Ceiling Limit: 50 ppm (vapor)
Manitoba	trans-dichloroethylene	156-60-5	MPT : 200 ppm
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 ppm (fraction vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	LECT à 15 min : 50 ppm (fraction de vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)
Ontario	trans-dichloroethylene	156-60-5	MPT : 200 ppm

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 6 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 ppm (fraction vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	LECT à 15 min : 50 ppm (fraction de vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)
Saskatchewan	trans-dichloroethylene	156-60-5	Limite de contamination de 15 minutes : 250 ppm
	trans-dichloroethylene	156-60-5	Limite de contamination 8 heures : 200 ppm
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Ceiling Limit: 100 mg/m ³ (aerosol)
Quebec	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Ceiling Limit: 127 mg/m ³ ([50 ppm] mist and vapour)
Alberta	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Limite maximum : 100 mg/m ³
New Brunswick	Éthane-1,2-diol	107-21-1	Ceiling Limit: 100 mg/m ³ (aerosol only)
Nova Scotia	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 ppm (fraction vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	LECT à 15 min : 50 ppm (fraction de vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)
Newfoundland and Labrador	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 ppm (fraction vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	LECT à 15 min : 50 ppm (fraction de vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)
Prince Edward Island	Éthane-1,2-diol	107-21-1	MPT 8 heures : 25 ppm (fraction vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	LECT à 15 min : 50 ppm (fraction de vapeur)
	Éthane-1,2-diol	107-21-1	15-Minute STEL: 10 mg/m ³ (inhalable particulate matter, aerosol only)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 7 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide ambré
Odeur :	Ammoniacal
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	7-10
Point de fusion / point de congélation :	< - 30°C (<-22°F) becomes highly viscous at low temperatures
Point/intervalle d'ébullition :	Decomposed before boiling
Point d'éclair :	>185°C (365°F)
Taux d'évaporation :	négligeable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1.19-1.23 @ 25°C (77°F)
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 8 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	200°C (392°F)
Température de décomposition :	200°C (392°F)
Viscosité dynamique :	750 - 1300 cP @ 25°C (77°F)
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

Unintentional contact with moisture. Avoid mist formation.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Depending on temperature, air supply and presence of other materials. Can include, but are not limited to carbon dioxide, carbon monoxide, alcohols, ethers, ketones, hydrocarbons, polymer fragments.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation :

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'inhalation.

Nocif en contact avec la peau.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	dermique	DL50 Lapin : 13 300 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : >4,6 mg/L (4 heures [Aérosol])
	Estimation de la toxicité aiguë orale	DL50 Rat : 500 mg/kg (Point de conversion correspondant à la classification des dangers)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 9 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Nom	Voie	Résultat
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 2,6-bis((bis(2-hydroxyethyl)amino)methyl)-4-branched nonylphenol	Estimation de la toxicité aiguë orale	DL50 Rat : 500 mg/kg
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	orale	LD50 Rat: 1500 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: >7 mg/L (4 hr [aerosol])
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	inhalation	LC50 Rat: 120000 ppmV (4 hr [Vapour])
trans-dichloroethylene	orale	LD50 Rat: 2122 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 5000 mg/kg
	Inhalation ETA	LC50 Rat: 4500 ppmV (4 hr [gas])
Éthane-1,2-diol	Estimation de la toxicité aiguë orale	DL50 Rat : 500 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymer with methyloxirane and oxirane	Provoque un irritation cutanée.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymer with methyloxirane and oxirane	Provoque de graves irritations oculaires.
trans-dichloroethylene	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 10 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Sans objet
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 2,6-bis((bis(2-hydroxyethyl)amino)methyl)-4-branched nonylphenol	Sans objet
Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymer with methyloxirane and oxirane	Sans objet
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Sans objet
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Sans objet
trans-dichloroethylene	Sans objet
Éthane-1,2-diol	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Sans objet
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, ether with 2,6-bis((bis(2-hydroxyethyl)amino)methyl)-4-branched nonylphenol	Sans objet
Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymer with methyloxirane and oxirane	Sans objet
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Sans objet
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Sans objet
trans-dichloroethylene	Sans objet
Éthane-1,2-diol	Sans objet

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 11 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
trans-dichloroethylene	Peut provoquer de la somnolence ou du vertige.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation :

Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Éthane-1,2-diol	Une exposition orale répétée ou prolongée peut endommager les reins.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Fish LC50 Pimephales promelas: 75,222 mg/L (96 hr [mortality])
	Invertébrés aquatiques CE50 Daphnia magna : > 100 mg/L (48 heures)
	Aquatic Plants EC50 Freshwater alga: > 6500 - 13000 mg/L (72 hr [growth rate; read-across substance data])
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Fish LC50 P. promelas: 51 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 131 mg/L (48 hr)
	Aquatic Plants ErC50 P. subcapitata: 82 mg/L (72 hr)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 12 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Nom	Résultat
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: 38 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 82 mg/L (48 hr [mobility])
	Aquatic Plants EC50 Raphidocelis subcapitata: >215 mg/L (72 hr [growth rate])
trans-dichloroethylene	Fish LC50 Lepomis macrochirus: 135 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 220 mg/L (48 hr [mortality])
	Aquatic Plants EC50 Raphidocelis subcapitata: 36.36 mg/L (72 hr [biomass])
Éthane-1,2-diol	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: > 100 mg/L (48 hr [immobilisation])
	Fish LC50 Pimephales promelas: 53000 mg/L (96 hr)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation :

Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Aquatic Plants NOEC Raphidocelis subcapitata: > 100 mg/L (72 hr [growth rate])
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 7500 - 15000 mg/L (21 d [growth])
Éthane-1,2-diol	Fish NOEC Menidia peninsulae: > 40 mg/L (28 d [weight and mortality, Read-across substance data])
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 7500 - 15000 mg/L (21 d [growth, Read-across substance data])
	Aquatic Plants NOEC Raphidocelis subcapitata: > 100 mg/L (72 hr [growth rate])

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	The substance is readily biodegradable. 102 % degradation in water, measured by DOC removal, after 28 days.
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	The substance is not readily biodegradable. 0 - 14% degradation in water after 28 days.
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	The substance is not readily biodegradable. 0% degradation in water, measured by O2 consumption, after 28 days.
Éthane-1,2-diol	The substance is readily biodegradable. 90-100% degradation in water, measured by DOC removal, after 10 days.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 13 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Nom	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	The substance is not expected to bioaccumulate (log Kow= -1.98 at 25 °C).
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Bioaccumulation is not expected. BCF (aquatic species): 2.59 dimensionless
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	The substance is not expected to bioaccumulate (log Pow= 2.2 at 25 °C).
Éthane-1,2-diol	The substance is not expected to bioaccumulate (log Pow: -1.36).

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Mobility in soil assessment does not need to be conducted due to low octanol water partition coefficient.
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	The substance is moderately mobile in soil with a moderate potential for adsorption to soil and sediment. Koc at 20 °C: 174
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	The substance is moderately mobile and is gaseous at room temperature, therefore has a low potential for adsorption (log Koc=146 at 20°C).
Éthane-1,2-diol	The end point is not applicable because the the substance has a low octanol water partition coefficient and its relevant degradation products decompose rapidly.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
trans-dichloroethylene	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Éthane-1,2-diol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
trans-dichloroethylene	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Éthane-1,2-diol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 14 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Si le produit devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis dans 40 CFR 261, sous-parties C et D. NE pas rejeter dans le système d'égout. Les résidus de nettoyage des déversements peuvent être soumis aux exigences de stockage et d'élimination de la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA). Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales via un éliminateur de déchets agréé.

Emballages contaminés :

Même après avoir été vidé, le contenant peut retenir des résidus. Les contenants doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés par un éliminateur de déchets agréé conformément à la réglementation gouvernementale. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 15 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

111-46-6	(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Répertorié
940912-28-7	Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 2,6-bis((bis(2-hydroxyéthyl)amino)méthyl)-4-branché nonylphénol	Répertorié
34354-45-5	Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymère avec méthyloxirane et oxirane	Non répertorié
13674-84-5	Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate	Répertorié
102687-65-0	1-Propène, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Répertorié
156-60-5	trans-dichloroéthylène	Répertorié
107-21-1	Éthane-1,2-diol	Répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) :

111-46-6	(2-hydroxyethoxy) ethan-2-ol	Non répertorié
940912-28-7	Oxirane, 2-méthyl-, polymère avec oxirane, éther avec 2,6-bis((bis(2-hydroxyéthyl)amino)méthyl)-4-branché nonylphénol	Non répertorié
34354-45-5	Ethanol, 2,2'-iminobis-, polymère avec méthyloxirane et oxirane	Répertorié
13674-84-5	Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate	Non répertorié

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Page 16 sur 16

Date de révision :

08.13.2025

ThermalGuard CC2 ECO - "B" Component

102687-65-0	1-Propene, 1-chloro-3,3,3-trifluoro-, (1E)-	Non répertorié
156-60-5	trans-dichloroethylene	Non répertorié
107-21-1	Éthane-1,2-diol	Non répertorié

Informations supplémentaires : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les données présentées dans cette fiche sont basées sur les informations fournies par les fournisseurs des matières premières et des produits chimiques utilisés dans la fabrication du produit susmentionné. Rhino Linings Corporation ne donne aucune garantie quant à l'exactitude des informations fournies par ses fournisseurs et décline toute responsabilité quant à leur fiabilité. Avis de non-responsabilité de Sections 11/12 (Toxicité / Écotoxicité) : Ce produit n'a pas été testé en lui-même. Les informations fournies sont basées sur des données relatives aux composants et sur la toxicologie de produits similaires. Section 14 (Transport Information): Information provided in Section 14 is not intended to convey all specific regulatory or operational requirements/information relating to this product. Transportation classifications may vary by container volume and may be influenced by regional or country variations in regulations. It is the responsibility of the transporting organization to follow all applicable laws, regulations and rules relating to the transportation of the material.

Date de préparation initiale : 05.17.2017

Date de révision : 08.13.2025

Notes de révision :

Date de révision	Remarques
2017-05-16	
2025-06-26	Évaluation interne
2025-08-13	Canadian Jurisdiction Request

Fin de la fiche de données de sécurité